

Fiche de données de sécurité



Préparé 08-12-2023
Révision: (date) -
Version 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: HB Color 5 / HB Color 5 M&P Pro (Bleu, jaune, violet, vert, violette, noir)
Code produit: -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées:

Colorants de savon pour la coloration des savons faits à la main.

Utilisation déconseillée:

Utiliser uniquement dans les conditions décrites ci-dessus, toute autre utilisation doit avoir lieu en concertation avec le fournisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

Creativ Company A/S
Rasmus Færchs Vej 23
7500 Holstebro
Denmark
Tlf.: +45 96 13 30 10

Contact et mail:

mail@cchobby.dk

Service responsable:

Mediator A/S, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: RC

1.4. Numéro d'appel d'urgence

I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

L'étiquetage du produit selon le règlement européen 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage n'est pas imposé.

2.2. Éléments d'étiquetage

-

Mention d'avertissement:

-

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305 + P351 + P338)

2.3. Autres dangers

Autres remarques:

-

Autre

-

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1/3.2. Substances/Mélanges**

Substances	No.-Index / No.-REACH	No.-CAS	No.-CE	Classification-CLP	Poids/Poids %	Note
Glycerol	- / -	56-81-5	200-289-5	-	10 - 20	-
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	- / 01-2119488639-16-xxxx	68891-38-3	500-234-8	Skin Irrit. 2;H315, Eye Dam. 1;H318, Aquatic Chronic 3;H412	1 - 5	1
Dodecanoic acid, sodium salt	- / -	629-25-4	211-082-4	Skin Irrit. 2;H315, Eye Dam. 1;H318, STOT SE 3;H335	< 3	-
Alcohols, C10-16, ethoxylated, sulfosuccinates, disodium salts	- / 01-2120769938-29-xxxx	68815-56-5	500-232-7	Eye Irrit. 2;H319	0,1 - 1	-
Éthylènediaminetétra acétate de tétrasodium	607-428-00-2 / 01-2119486762-27-xxxx	64-02-8	200-573-9	Acute Tox. 4;H302, Eye Dam. 1;H318	< 0,1	-
5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	- / -	26172-55-4	247-500-7	Acute Tox. 3;H301, Acute Tox. 3;H311, Skin Corr. 1B;H314, Skin Sens. 1;H317, Acute Tox. 3;H331, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410	< 0,000375	-
2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one	613-326-00-9 / -	2682-20-4	220-239-6	Acute Tox. 3;H301, Acute Tox. 3;H311, Skin Corr. 1B;H314, Skin Sens. 1A;H317, Eye Dam. 1;H318, Acute Tox. 2;H330, Aquatic Acute 1;H400 - M=10, Aquatic Chronic 1;H410 - M=1 SCL: Skin Sens. 1A;H317 > 0,0015 %	< 0,00015	-

1) Llimites de concentration spécifiques.

Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****En cas d'inhalation:**

Sortir à l'air frais.

Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

En cas d'ingestion:

Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées.

Ne pas provoquer de vomissement.

Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau:

Enlever les vêtements souillés.

Laver soigneusement et longuement la peau avec de l'eau.

Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

En cas de contact avec les yeux:

Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Conseils généraux:

En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou aux urgentistes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas directement inflammable. Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais.
Peut libérer un gaz de combustion toxique contenant du monoxyde de carbone en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

S'il existe un risque d'exposition aux vapeurs et gaz de combustion, un appareil respiratoire isolant doit être porté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression des déperditions et les absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant, puis transporter ces déperditions dans des récipients à déchets appropriés.

Essuyer les petites éclaboussures avec un chiffon.

Rincer à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter au rubrique 8 pour le type d'équipement de protection.

Se reporter au rubrique 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se reporter au rubrique 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Il est conseillé de conserver le produit en sécurité, hors de portée des enfants et à distance des denrées alimentaires, de la nourriture pour animaux, des médicaments, etc.

Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

Stocker à l'abri du gel.

Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir application, rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Limite d'exposition UE (Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021):

-

Valeur de la DNEL/PNEC:**DNEL Glycerol**

	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Locaux	-	132 mg/m ³

DNEL Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	175 mg/m ³	52 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	2750 mg/kg bw/day	1650 mg/kg bw/day
Cutanée - Chroniques Locaux	132 µg/cm ²	79 µg/cm ²
Orale - Chroniques Systémiques	-	15 mg/kg bw/day

DNEL Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	1,5 mg/m ³	-
Inhalation - Aigus Systémiques	3 mg/m ³	-
Inhalation - Chroniques Locaux	1,5 mg/m ³	0,6 mg/m ³
Inhalation - Aigus Locaux	3 mg/m ³	1,2 mg/m ³
Orale - Chroniques Systémiques	-	25 mg/kg bw/day

DNEL 2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one

	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Locaux	0,021 mg/m ³	0,021 mg/m ³
Inhalation - Aigus Locaux	0,043 mg/m ³	0,043 mg/m ³
Orale - Chroniques Systémiques	-	0,027 mg/kg bw/day
Orale - Aigus Systémiques	-	0,053 mg/kg bw/day

PNEC Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

Eau douce	0,24 mg/L
Intermittent releases (Eau douce)	0,071 mg/L
Eau de mer	0,024 mg/L
Sol	7,5 mg/kg soil dw

PNEC Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

Eau douce	2,83 mg/L
Intermittent releases (Eau douce)	1 mg/L
Eau de mer	0,283 mg/L
Intermittent releases (Eau de mer)	1 mg/L
Sol	1,1 mg/kg soil dw

PNEC 2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one

Eau douce	3,39 µg/L
Intermittent releases (Eau douce)	3,39 µg/L
Eau de mer	3,39 µg/L
Intermittent releases (Eau de mer)	3,39 µg/L
Sol	0,047 mg/kg soil dw

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est disponible pour ce produit.

Contrôles techniques appropriés

Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.
Se laver les mains après utilisation.

Équipement de protection individuelle:**Protection respiratoire:**

Non exigé.

Protection des mains:

Normalement pas requis.
Il est conseillé d'utiliser des gants de plastique ou de caoutchouc.

Protection des yeux/du visage:

Normalement pas requis.
Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux.

Protection de la peau:

Non exigé.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique:	Pâte
Couleur:	Bleu, jaune, violet, vert, violette, noir
Odeur:	Inodore
Point de fusion/point de congélation (°C):	35
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C):	-
Inflammabilité:	-
Limites inférieure et supérieure d'explosion (vol-%):	-
Point d'éclair (°C):	-
Température d'auto-inflammabilité (°C):	-
Température de décomposition (°C):	-
pH:	-
Viscosité cinématique (mm ² /s):	-
Solubilité:	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	-
Pression de vapeur:	-
Densité et/ou densité relative:	-
Densité de vapeur relative:	-
Caractéristiques des particules:	-

9.2. Autres informations

Aucunes.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun effet connu.

10.4. Conditions à éviter

Aucun effet connu.

10.5. Matières incompatibles

Aucun effet connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun, si le stockage est fait conformément aux recommandations.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**Toxicité aiguë:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Glycerol	Oral	Rat	LD50	27200 mg/kg bw
Glycerol	Inhalation	Rat	LC50/ 4 Heures	5850 mg/m ³ air
Glycerol	Dermique	Cochon d'Inde	LD50	45 mL/kg bw
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	Oral	Rat	LD50	2870 - 4100 mg/kg bw
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	Dermique	Lapin	LD50	>= 2000 mg/kg bw
Éthylènediaminetétra acétate de	Oral	Rat	LD50	1780 mg/kg bw
2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one	Oral	Rat	LD50	120 mg/kg bw
2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one	Inhalation	Rat	LC50/ 4 Heures	0,11 mg/L air
2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one	Dermique	Rat	LD50	242 mg/kg bw

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Peut être légèrement irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Peut provoquer une irritation de l'oeil.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Cancérogénicité:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité pour la reproduction:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Danger par aspiration:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

11.2. Informations sur les autres dangers

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Composant	La durée du test	Espèce	Test	Résultat
Glycerol	96 Heures	Poisson	LC50	54000 mg/L
Glycerol	24 Heures	Daphnie	EC50	> 10000 mg/L
Glycerol	72 Heures	Algues	EC50	> 10000 mg/L
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	96 Heures	Poisson	LC50	7,1 mg/L
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	48 Heures	Daphnie	EC50	7,4 mg/L
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	72 Heures	Algues	EC50	27,7 mg/L
Alcohols, C10-16, ethoxylated, sulfosuccinates, disodium salts	48 Heures	Daphnie	EC50	4,04 mg/L
Alcohols, C10-16, ethoxylated, sulfosuccinates, disodium salts	72 Heures	Algues	EC50	1,76 mg/L
Éthylènediaminetétra acétate de	96 Heures	Poisson	LC50	> 100 mg/L
Éthylènediaminetétra acétate de	24 Heures	Daphnie	EC50	> 114 mg/L
Éthylènediaminetétra acétate de	72 Heures	Algues	EC50	> 60 mg/L
2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one	96 Heures	Poisson	LC50	4,77 mg/L
2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one	96 Heures	Daphnie	LC50	1,81 mg/L
2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one	96 Heures	Algues	EC50	0,069 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduaires.	Test	Résultat
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	Oui	EU Method C.4-A	28 Jours 100 %
Alcohols, C10-16, ethoxylated, sulfosuccinates, disodium salts	Oui	OECD Guideline 301 B	28 Jours 67 %
Éthylènediaminetétra acétate de	Non	OECD Guideline 301 D	28 Jours 2%
2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one	Non	OECD Guideline 301 D	28 Jours 0%

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow
Glycerol	Non	-1,75
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	Non	0,3
2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one	Non	-0,32

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La produit ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucunes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Suivant la réglementation sur les déchets, le produit n'est pas classé déchet dangereux. Il est recommandé d'éliminer les restes et déchets par le biais du système communal de collecte des déchets, conformément aux spécifications ci-dessous.

Code-EAK	Description
20 01 30	Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Marquage spécifique:

-

Emballages contaminés:

(Peut être rincé) Une fois nettoyé, l'emballage vide peut être jeté comme déchet recyclable.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR, IMDG et à IATA.

14.1 -14.4.**ADR**

-

IMDG/IATA

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas pertinent.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Sources:**

Limite d'exposition UE (Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021).

Autres remarques:

-

Déclaration en accord avec la réglementation UE no 648/2004:

30% et plus

Savon

15% ou plus, mais moins de 30%

Agents de surface anioniques

Moins de 5%

Colorants

Agents conservateurs: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

Restrictions professionnelles:

-

Besoins en formation:

-

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucunes.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Information supplémentaire:**Sources:**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

UE règlement N° 276/2010

Directive 2008/98/CE

ECHA - L'Agence européenne des produits chimiques

Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:

-

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques].

CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272/2008.

N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.

Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

NOEC: Concentration maximale testée à laquelle, dans une étude, aucun effet statistiquement significatif n'est observé dans la population exposée par rapport à un groupe de contrôle approprié.

NOAEL: Dose maximale (ou niveau d'exposition) testée à laquelle il n'y a aucune augmentation statistiquement significative de la fréquence ou de la sévérité des effets nocifs entre la population exposée et un groupe de contrôle approprié; certains effets peuvent se produire à ce niveau mais ils ne sont pas considérés comme nocifs ou précurseurs d'effets nocifs.

Autre:

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné dans la section 1) et ne sont pas nécessairement vraies pour une utilisation avec d'autres produits chimiques/produits.

Changements ont été apportés dans les points suivants:

-

Cette fiche annule et remplace la version:

-